UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Arrêté n° 2024-2524 portant nomination du jury de la LICENCE du domaine Arts, lettres, langues mention Double Licence 2ème année Cinéma - Gestion au titre de l'année 2024-2025

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les Livres VI, VII et VIII relatifs à l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Diplôme d'études universitaires générales, à la Licence et à la Maîtrise ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2019 accréditant l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition du jury
Le jury qui validera le(s) semestre(s) de LICENCE cité(s) en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- Antonella Tufano, Président
- Thierry Lafay
- Caroline San Martin

Article 2 – Publicité
Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Article 3 – Exécution
Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22/10/2024

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

Voies et délais de recours :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.